

travail qu'il a fait pour se renseigner et pouvoir porter un jugement juste.

Il nous dit que dans les deux rapports qu'il a présentés à la Chambre, c'était bien indiqué «à condition que la grossesse aggrave, soit un danger sérieux à la vie, et à la santé de la mère».

C'est ce qui m'a frappé. Alors qu'il nous dit que deux rapports ont été présentés et qu'il suggérerait au ministre de la Justice de prendre bien garde d'indiquer ce mot, on ne tient aucun compte de cela dans le texte de loi. «Probablement en danger la vie et la santé de la mère», ce n'est certainement pas le député de Notre-Dame-de-Grâce qui a rédigé le texte de loi, ni le député de Montmorency, ni le député de Gatineau (M. Clermont).

Je remarque que les amendements présentés par ces honorables députés ont toujours eu tendance à déterminer le sens du mot «santé», et le député de Notre-Dame-de-Grâce vient de nous donner une preuve éclatante que les rapports des comités, depuis le début de cette session, ne pèsent pas lourd dans la balance de la décision des chefs.

Il faut bien se rappeler que ce bill a été écrit bien avant,—je ne veux pas parler du ministre de la Justice actuel—mais le film n'a pas changé, car le chef l'a dit. Cela est interchangeable. Quand je regarde l'ensemble de ce travail, je félicite ces députés qui étaient sérieux, qui ont travaillé sérieusement. Ils se sentent un peu révoltés eux-mêmes, parce que la preuve est qu'ils nous apportent ces amendements-là pour essayer de rectifier, d'en venir aux termes des rapports des comités.

Ceux qui ont aidé à la rédaction de ce bill, selon moi et d'après le témoignage qui vient de nous être fourni, n'ont fait aucun cas du rapport des deux comités à l'article c). Et c'est pour cette raison que nous voyons certains de ces députés, malgré les ordres qu'ils ont reçus, se lever, protester et dire: On est rendu à la dernière limite, cela n'a plus de bon sens.

Et je conçois avec eux que leur sens social se révolte. On dirait que le chef actuel les force à jurer la perte de la nation canadienne. Il y a sous cela un esprit infernal que je ne puis décrire.

C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, à la suite du député de Gatineau, qui veut enlever le mot «probablement»,—et c'était bien clair dans son amendement—il faut que le mot «probablement» disparaisse. Si ce mot était disparu, nous n'aurions pas pu parler.

On a manqué ce coup-là; on a manqué un autre amendement et je me demande si l'on ne manquera pas le troisième, soit celui du

député de Notre-Dame-de-Grâce. Et pourtant, cela fait trois bons témoignages que vous avez du côté du parti au pouvoir et pas de n'importe qui.

L'argumentation présentée par le député de Montmorency n'était pas remplie de frivolités. Je connais personnellement le député de Montmorency et d'habitude il sait ce qu'il dit. Je suis convaincu que son argumentation d'aujourd'hui était basée sur des principes fondamentaux du droit à la vie de l'enfant, parce que si nous dénonçons, ici, tout droit à l'enfant, on est aussi bien de fermer les portes et de s'en aller, parce qu'il s'agit de la génération future, de ceux qui nous remplaceront demain.

Il est entendu que, selon nous, l'amendement n'est pas encore parfait. Mais c'est au moins quelque chose qui rassurera, quand on veut inclure les mots suivants:

... en danger la vie de cette dernière ou altérerait gravement et directement sa santé.

Voilà des expressions qui, à mon sens, vont aider grandement, bien que ce ne soit pas encore la perfection, et je l'admets. Ce n'est pas notre idée à 100 p. 100 encore, mais nous admettons les moyens termes. C'est pour cela que nous nous battons depuis plusieurs jours en vue d'essayer de trouver un moyen terme.

On nous en propose un cet après-midi et certains viennent nous dire que c'est frivole. Ils défendent justement à leurs collègues de changer l'idée pour laquelle on se bat. Pourtant ils ne sont pas frivoles; on le leur dit, on les félicite. On a plus de courage que les députés au pouvoir, on sait leur dire merci quand ils ont bien travaillé, et je suis sûr que ce n'est pas une question de politique, mais une question d'avenir de la race canadienne.

Comme le député de Montmorency le disait tout à l'heure, si nous n'acceptons pas cet amendement avec ce que la loi permet, nous aurons, dans quelques années, ce qui est très dangereux, les avortements sur demande. Et c'est justement ce que nous ne voulons pas: faire comme l'Angleterre et tous les autres pays qu'on a nommés depuis le début de cette lutte. C'est pour ne pas tomber dans les excès que connaissent les autres pays aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: Comme il est six heures, la séance est suspendue jusqu'à huit heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)